

Le concours suprême « NBA All-Star » 2020
Règlement officiel du concours

AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER OU GAGNER. NUL LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT. LE CONCOURS EST OUVERT AUX RÉSIDENTS DU CANADA ET EST RÉGI PAR LES LOIS CANADIENNES APPLICABLES.

Ce concours vous est présenté par NBA Properties, Inc. (« commanditaire »), la National Basketball Association (la « NBA ») et les équipes membres de la NBA (collectivement, les « entités de la NBA ») et Idea Rebel Inc. (« administrateur »). Aucun achat requis. Le concours est nul en totalité ou en partie là où la loi l'interdit. Voir la section Admissibilité ci-dessous pour obtenir des détails supplémentaires. La participation au concours constitue un accord et une acceptation complets et inconditionnels du présent Règlement officiel du concours (le « règlement ») (qui peut être modifié par les entités de la NBA de temps à autre à leur entière discrétion). Tous les montants sont en dollars canadiens (\$ CA), sauf mention contraire.

En prenant part à ce concours, vous convenez et acceptez d'être lié par le présent règlement et vous convenez que toutes les décisions du commanditaire sont finales et contraignantes. Le concours est assujéti à l'ensemble des lois et des règlements fédéraux, provinciaux et municipaux, et n'est pas valide là où la loi l'interdit.

1. Période du concours :

Le concours suprême « NBA All-Star » 2020 (le « concours ») commencera le 13 janvier 2020 vers minuit, HE, et se terminera le 31 janvier 2020 à minuit, HE (la « période du concours »).

2. Admissibilité :

Le concours est ouvert à tous les résidents légaux du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence à la date d'inscription, à l'exception des employés et des membres de leur famille immédiate (y compris ceux vivant dans le même ménage de ces employés) des restaurants Mcdonald du Canada limitée (« Mcdonald's ») et de ses franchisés, le commanditaire, les Entités NBA, chacune de leurs agences de publicité et de promotion respectives, et chacun de leurs actionnaires, affiliés, administrateurs, dirigeants, représentants et agents respectifs (ensemble, les « parties du concours »). Les participants doivent être des résidents légaux du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence à la date où ils sont sélectionnés comme gagnants potentiels d'un prix.

3. Comment participer :

Aucun achat requis. Une (1) seule inscription par personne. Pour s'inscrire au concours, les participants doivent suivre ces étapes :

En utilisant un navigateur Web, rendez-vous à nbacontest.com/allstar et remplissez tous les champs obligatoires.

Pour s'inscrire, les participants doivent cliquer avec succès sur le bouton « Soumettre » dans le bas de la page.

S'il est découvert qu'un participant a tenté : (i) de s'inscrire plus d'une (1) fois ou (ii) d'utiliser ou de tenter d'utiliser de multiples noms, adresses de courriel ou identités pour s'inscrire au concours ou y participer de toute autre façon, cette personne peut être disqualifiée de participer au concours à l'entière discrétion du commanditaire. L'utilisation ou les tentatives d'utilisation de multiples identités, enveloppes d'envoi postal ou adresses de courriel ou de tout système automatisé pour s'inscrire au concours ou y participer de toute autre façon est interdite et peut disqualifier le participant.

4. Exigences en matière d'admissibilité :

En participant à ce concours ou en réclamant un prix, vous convenez que vous avez respecté toutes les conditions du présent règlement.

5. Prix :

Il y aura un (1) prix à gagner, comprenant les éléments suivants (le « prix ») :

Deux (2) billets au match All-Star de la NBA à Chicago le 16 février 2020

Deux (2) billets au State Farm All-Star Saturday Night le 15 février 2020

Deux (2) billets de vol aller-retour en classe économique à partir de l'aéroport international le plus proche du gagnant

L'hébergement à l'hôtel pendant deux (2) nuits

La valeur au détail approximative (« VDA ») du prix s'élève à 3 000,00 \$, sous réserve des renseignements ci-dessous. Le prix inclut la totalité des frais et des taxes applicables, et les conditions suivantes s'appliquent : (i) le prix doit être accepté en l'état et n'est pas transférable, cessible ou convertible en espèces (sauf si le commanditaire le permet spécifiquement, à son entière discrétion); (ii) aucune substitution, sauf à la discrétion du commanditaire; (iii) le commanditaire se réserve le droit, à n'importe quel moment, de remplacer le prix ou un composant de celui-ci par un prix ou un composant de valeur égale ou supérieure, y compris, notamment, mais à l'entière discrétion du commanditaire, un prix en argent. L'invité du gagnant

doit avoir atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence au moment du voyage, sauf s'il est un enfant ou un pupille légal du gagnant, et il devra signer et retourner une décharge avant l'émission des documents de voyage. Si l'invité est un enfant ou un pupille légal du gagnant, celui-ci devra signer et retourner ces documents en son nom.

Les caractéristiques de chaque composant du prix, sauf ce qui est décrit explicitement ci-dessus, sont à l'entière discrétion du commanditaire. La totalité des coûts et des dépenses qui ne sont pas inclus dans la description du prix sont l'entière responsabilité du gagnant confirmé et de son invité, y compris, notamment, le transport supplémentaire, les repas, les frais de bagages, les pourboires, les menus frais à l'hôtel et les dépenses pour les souvenirs qui peuvent être engagées par le gagnant ou son invité.

La valeur au détail réelle du prix dépend du point de départ du gagnant et des tarifs en vigueur au moment du déplacement, et toute différence entre la VDA indiquée et la valeur réelle, le cas échéant, ne sera pas accordée. Le gagnant et son invité doivent voyager aux dates indiquées par le commanditaire à son entière discrétion (la « période du voyage »). Les modalités de voyage seront prises par l'entremise du coordonnateur de voyage et sur les transporteurs désignés par le commanditaire. Le voyage est assujéti aux disponibilités des vols et de l'hôtel et à d'autres conditions et restrictions. Une carte de crédit valide sera requise pour s'inscrire à l'hôtel. La compagnie aérienne et les heures des vols doivent être sélectionnées par le fournisseur de vols ou le commanditaire à leur entière discrétion. Le gagnant et son invité doivent voyager en même temps, sur l'itinéraire défini par le commanditaire. Aucun changement, aucune prolongation et aucune substitution des dates du voyage ne sont permis, sauf à l'entière discrétion du commanditaire. Le commanditaire ne remplacera pas les billets, les bons de voyage, les certificats, les cartes-cadeaux ou les articles semblables perdus ou volés une fois qu'ils sont en possession du gagnant. Le commanditaire et les autres renoncataires ne seront pas responsables des annulations, des retards, des détournements, des substitutions ou des actes ou omissions du coordonnateur du voyage, du transporteur aérien, des hôtels ou de toute autre entreprise de transport ou personne fournissant de tels services et un tel hébergement aux passagers, y compris les résultats de ceux-ci, par exemple les changements de services ou d'hébergement que cela entraîne. Des conditions au prix peuvent être ajoutées ou modifiées par les entreprises qui fournissent ces parties du prix.

Les restrictions ou conditions relatives au prix énoncées ici ne sont pas exhaustives et le prix peut faire l'objet de conditions ou de restrictions supplémentaires, à l'entière discrétion du commanditaire. Le gagnant et son invité sont responsables d'obtenir et de payer, à leurs frais, tous les documents de voyage nécessaires, ainsi que toute assurance voyage et autre qu'ils souhaitent souscrire avant le voyage. Toute partie inutilisée, non réclamée ou refusée du prix sera perdue, n'a aucune valeur en argent et le commanditaire n'est pas tenu de fournir une solution de rechange ou une valeur en nature.

6. Sélection des gagnants :

Vers 11 h, HE, le 3 février 2020 (la « date du tirage »), au 501 Queen Street West, Toronto (Ontario) M5V 2B4, Canada, un (1) gagnant potentiel du prix sera sélectionné par tirage au sort parmi toutes les inscriptions admissibles reçues conformément au présent règlement (comme le détermine le commanditaire à son entière discrétion).

Les chances de gagner un prix dépendent du nombre total d'inscriptions admissibles reçues par le commanditaire pendant la période du concours.

Le commanditaire ou son représentant désigné fera au moins une (1) tentative pour prendre contact avec le gagnant potentiel du prix sélectionné par courriel dans les 48 heures qui suivent la date du tirage. Si un participant sélectionné ne peut pas être contacté dans les 48 heures qui suivent la date du tirage, ou si un avis est retourné comme étant non distribuable, le prix sera perdu et le commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, de sélectionner au hasard un autre gagnant potentiel du prix parmi les inscriptions admissibles restantes (auquel cas les dispositions précédentes de la présente section s'appliqueront au participant nouvellement sélectionné), et ce processus se poursuivra jusqu'à ce qu'un gagnant potentiel du prix ait été contacté avec succès.

Si, à la suite d'une erreur quelconque, le nombre de gagnants potentiels sélectionnés est supérieur à celui indiqué dans le présent règlement, le commanditaire se réserve le droit de tenir un tirage au sort parmi ces demandeurs potentiels du prix afin de décerner le prix décrit dans le présent règlement à un seul gagnant potentiel.

Avant d'être déclaré gagnant confirmé du prix (le « gagnant »), le gagnant potentiel du prix sélectionné devra (a) répondre correctement une question d'habileté mathématique dans un délai limité, et (b) signer et retourner dans les 24 heures de sa réception le formulaire de déclaration et de décharge du commanditaire, qui, notamment : (i) confirme la conformité au présent règlement; (ii) reconnaît l'acceptation du prix tel qu'il est attribué; (iii) libère McDonald's Restaurants of Canada Limited et ses franchisés, les entités de la NBA, Idea Rebel Interactive Inc., chacune de leurs agences de publicité et de promotion respectives, chacune de leurs sociétés affiliées respectives et chacun de leurs dirigeants, administrateurs, employés, agents, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « renoncataires ») de toute responsabilité en rapport avec ce concours, et (iv) accepte la publication, la reproduction et toute autre utilisation du nom, de l'adresse (ville et province), de la voix, des déclarations au sujet du concours et de la photo, de l'image ou de toute autre ressemblance du gagnant sans autre avis ni rémunération, dans toute publicité ou annonce effectuée par ou au nom du commanditaire, McDonald's et / ou des entités de la NBA de quelque manière que ce soit, y compris dans les imprimés, à la radio ou à la télévision ou sur Internet et accorde au commanditaire, à perpétuité, une licence non exclusive pour publier, afficher, reproduire, modifier, éditer ou utiliser autrement le matériel contenu dans la participation, en tout ou en partie, pour la publicité ou la promotion du concours ou pour toute autre raison et renonce à tous les droits moraux sur la participation du gagnant en faveur du commanditaire. Si un

gagnant potentiel du prix sélectionné : (a) ne répond pas correctement à la question d'habileté; (b) ne retourne pas dans les délais prescrits la décharge dûment signée et les autres documents du concours, comme il est généralement décrit ci-dessus (dont le contenu détaillé est à l'entière discrétion du commanditaire); ou (c) ne peut pas (ou ne veut pas) accepter son prix tel qu'il est attribué, pour quelque raison que ce soit; il sera alors disqualifié et perdra tous ses droits au prix et le commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, de sélectionner au hasard un autre gagnant potentiel du prix parmi les inscriptions admissibles restantes (auquel cas les dispositions précédentes de la présente section s'appliqueront à ce nouveau participant sélectionné), et ce processus se poursuivra jusqu'à ce qu'un gagnant se soit vu attribuer le prix ou jusqu'à ce que le commanditaire mette fin au concours conformément au présent règlement, selon la première éventualité. L'invité du gagnant potentiel du prix doit également signer le formulaire de déclaration et de décharge du commanditaire qui (entre autres): (i) dégage les renoncataires de toute responsabilité en lien avec ce concours, et (ii) accepte la publication, la reproduction et / ou toute autre utilisation du nom, de l'adresse (ville et province / territoire) de l'invité du gagnant du prix, de la voix, des déclarations sur le concours et / ou de la photographie, de l'image ou d'une autre ressemblance sans autre avis ou compensation, dans toute publicité ou publicité réalisée par ou au nom du commanditaire, de McDonald's et / ou des entités de la NBA de quelque manière que ce soit, y compris la presse écrite, la diffusion ou Internet.

7. Conditions générales :

Toute personne jugée par le commanditaire comme étant en violation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, peut être disqualifiée en tout temps à l'entière du commanditaire.

EN S'INSCRIVANT À CE CONCOURS, LES PARTICIPANTS ACCEPTENT ET CONVIENNENT D'ÊTRE LIÉS PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, Y COMPRIS TOUTES LES EXIGENCES D'ADMISSIBILITÉ ET LES DÉCISIONS DU COMMANDITAIRE ET DE L'ORGANISME INDÉPENDANT CHARGÉ DE JUGER LE CONCOURS, LE CAS ÉCHÉANT, QUI SONT FINALES ET EXÉCUTOIRES SANS DROIT D'APPEL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES À CE CONCOURS. TOUTES LES INSCRIPTIONS DEVIENNENT LA PROPRIÉTÉ DU COMMANDITAIRE ET NE SERONT NI RETOURNÉES NI RECONNUES. LES INSCRIPTIONS NE SERONT PAS RECONNUES ET AUCUNE CORRESPONDANCE NE SERA ÉCHANGÉE, SAUF AVEC LES GAGNANTS POTENTIELS DU PRIX. LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE DISQUALIFIER TOUS LES PARTICIPANTS QUI NE SE CONFORMENT PAS AU PRÉSENT RÈGLEMENT OU QUI FONT UNE FAUSSE DÉCLARATION RELATIVEMENT AU CONCOURS, AU TIRAGE ET À L'ÉCHANGE DE TOUT PRIX. EN PARTICIPANT, LES PARTICIPANTS DÉGAGENT (ET, DANS LE CAS DU GAGNANT CONFIRMÉ, ACCEPTENT DE FAIRE DÉGAGER CHACUN DE SES INVITÉS) ET DÉGAGENT DE TOUTE RESPONSABILITÉ LE COMMANDITAIRE, LES RESTAURANTS MCDONALD DU CANADA LIMITÉE ET SES FRANCHISÉS, LES ENTITÉS DE LA NBA, IDEA REBEL INTERACTIVE INC. ET CHACUN DE LEURS AFFILIÉS RESPECTIFS, CHACUN DE

CES RESPONSABLES ET DIRIGEANTS, DIRIGEANTS, AGENTS ET REPRÉSENTANTS RESPECTIFS ET CHACUN DE LEURS AGENCES PUBLICITAIRES ET PROMOTIONNELLES RESPECTIVES ASSOCIÉES À CE CONCOURS ET ÉTABLISSEMENTS PARTICIPANTS DE TOUTE RÉCLAMATION, TOUTE ACTION, TOUTE PERTE OU TOUT DOMMAGE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT EN RAPPORT AVEC CE CONCOURS. LE PROMOTEUR NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT POUR TOUT LOGICIEL, TOUTE DÉFAILLANCE D'UN COURRIEL, D'UNE INSCRIPTION EN LIGNE OU D'UNE INSCRIPTION SUR INTERNET DEVANT ÊTRE REÇUE PAR LE COMMANDITAIRE. DE PLUS, LE COMMANDITAIRE N'EST PAS RESPONSABLE DES PROBLÈMES TECHNIQUES, DE L'ENCOMBREMENT D'INTERNET OU DE TOUT AUTRE SITE WEB, OU DE TOUTE COMBINAISON DE CES FACTEURS, Y COMPRIS TOUTE BLESSURE OU TOUT DOMMAGE À L'ORDINATEUR OU À LA PROPRIÉTÉ D'UN PARTICIPANT OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE LIÉ AU JEU OU AU TÉLÉCHARGEMENT DE TOUT MATÉRIEL DANS LE CADRE DE LA PROMOTION OU EN DÉCOULANT. LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT, À SON ENTIÈRE DISCRÉTION, D'ANNULER, DE SUSPENDRE, DE PROLONGER OU DE MODIFIER CE CONCOURS SANS PRÉAVIS, OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ SI, SELON LUI, IL EXISTE UNE PREUVE RÉELLE OU SOUPÇONNÉE D'ALTÉRATION DE TOUTE PARTIE DU CONCOURS, OU SI UN VIRUS, UN BOGUE, UNE INTERVENTION HUMAINE NON AUTORISÉE, UN CAS DE FORCE MAJEURE OU D'AUTRES CAUSES CORROMPENT OU COMPROMETTENT L'ADMINISTRATION, LA SÉCURITÉ, L'ÉQUITÉ OU L'INTÉGRITÉ ET LE BON DÉROULEMENT DU CONCOURS, OU POUR TOUTE AUTRE RAISON À L'ENTIÈRE DISCRÉTION DU COMMANDITAIRE. DANS UN TEL CAS, LE COMMANDITAIRE PEUT SÉLECTIONNER LE GAGNANT PARMI TOUTES LES INSCRIPTIONS ADMISSIBLES REÇUES AVANT ET APRÈS (LE CAS ÉCHÉANT) LA MESURE PRISE PAR LA COMMANDITAIRE. TOUTE TENTATIVE D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT TOUT SITE WEB OU DE NUIRE AU FONCTIONNEMENT LÉGITIME DE CE CONCOURS PEUT CONSTITUER UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES ET CIVILES ET, SI UNE TELLE TENTATIVE EST FAITE, LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT D'EXERCER DES RECOURS ET DE RÉCLAMER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI. LES INSCRIPTIONS SONT SUJETTES À VÉRIFICATION ET SERONT DÉCLARÉES INVALIDES SI ELLES SONT ILLISIBLES, INCOMPLÈTES, REPRODUITES MÉCANIQUEMENT, MUTILÉES, FORGÉES, FALSIFIÉES, ALTÉRÉES OU TRAFIQUÉES DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT, OU AUTREMENT NON CONFORMES AU PRÉSENT RÈGLEMENT. NI LE COMMANDITAIRE NI LES AUTRES RENONCIATAIRES NE SERONT EN AUCUN CAS RESPONSABLES DE L'UTILISATION OU DE TOUTE RESPONSABILITÉ DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT ATTRIBUABLE AU PRIX ATTRIBUÉ DANS LE CADRE DE CE CONCOURS OU DES ÉVÉNEMENTS FAISANT PARTIE DE CE CONCOURS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES ERREURS TYPOGRAPHIQUES OU AUTRES, LORS DE L'OFFRE OU DE L'ADMINISTRATION DE CE CONCOURS, LE PRÉSENT RÈGLEMENT, LA SÉLECTION ET L'ANNONCE DES GAGNANTS OU LA DISTRIBUTION DU PRIX. NI LE COMMANDITAIRE LES AUTRES RENONCIATAIRES ET SES AFFILIÉS, NI AUCUN DE LEURS RESPECTIFS ET DE SES DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, EMPLOYÉS, ASSOCIÉS, SOCIÉTÉS EN NOM

COLLECTIF, MANDANTS, REPRÉSENTANTS, AGENTS, TITULAIRES DE LICENCE, SUCESSEURS ET AYANTS DROIT (I) NE DONNENT AUCUNE GARANTIE OU REPRÉSENTATION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT CONCERNANT LE PRIX OU TOUTE COMPOSANTE DU PRIX, (II) DÉCLINENT TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE, ET (III) NE SONT PAS RESPONSABLES DES BLESSURES, PERTES OU DOMMAGES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT RÉSULTANT DE L'ACCEPTATION, DE L'UTILISATION OU DE LA MAUVAISE UTILISATION DU PRIX, DES VOYAGES LIÉS À CELUI-CI OU AUTREMENT DE LA PARTICIPATION À CE CONCOURS. EN CAS DE DIVERGENCE OU D'INCOMPATIBILITÉ ENTRE LES MODALITÉS DU PRÉSENT RÈGLEMENT ET LES MODALITÉS OU DÉCLARATIONS CONTENUES DANS LE RÈGLEMENT DU CONCOURS ABRÉGÉ, LE MATÉRIEL PUBLICITAIRE OU LA VERSION FRANÇAISE DU PRÉSENT RÈGLEMENT, LES MODALITÉS DU RÈGLEMENT ANGLAIS PRÉVAUDRONT, RÉGIRONT ET CONTRÔLERONT DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LES LOIS APPLICABLES.

8. Confidentialité :

Le commanditaire s'engage à respecter les droits en matière de confidentialité des participants. Tout renseignement personnel recueilli sera géré en stricte conformité avec la politique de confidentialité de la NBA, disponible à https://www.nba.com/news/privacy_policy.html, et à toutes les lois applicables sur la protection de la vie privée. Le commanditaire ne vendra à des tiers aucun renseignement personnel recueilli dans le cadre de ce concours. Sauf ce qui est énoncé dans les présentes concernant le gagnant, tout renseignement personnel recueilli dans le cadre de ce concours est recueilli, utilisé et divulgué par le commanditaire uniquement dans le but de gérer et d'administrer le concours. En s'inscrivant au concours, le participant consent ce que le commanditaire recueille, utilise et divulgue ses renseignements personnels dans le but de gérer et d'administrer le concours.

9. Loi applicable :

Ce concours et le règlement officiel sont assujettis à la totalité des lois et des règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables et sont régis par les lois de la province de la Colombie-Britannique, au Canada, et seuls les tribunaux de la Colombie-Britannique seront compétents pour régler les controverses associées à la présente convention, et les parties y consentent.

Pour les participants du Québec, tout litige concernant la conduite ou l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin d'obtenir une décision. Tout litige concernant la remise d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement dans le but d'aider les parties à arriver à un règlement.

10. Nom du gagnant :

Pour obtenir le nom du gagnant officiel, qui sera disponible après le 10 février 2020, envoyez une enveloppe-réponse affranchie au plus tard le 28 février 2020 à : Idea Rebel, 300-501 Queen Street West, Toronto (Ontario) M5V 2B4, Canada.

LA CONCEPTION DE MCDONALD'S ET DES ARCHES DORÉES ET L'UTILISATION DE CES MARQUES DE COMMERCE EST EN VERTU D'UNE LICENCE DE LA PART DE MCDONALD'S CORPORATION.